

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 20
Date de convocation : 20/01/2021

**DELIBERATION N°9
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 3 FEVRIER 2021**

GEMAPI Dignes Carte 2

L'an deux mil vingt et un, le trois février, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Allex, sous la présidence de Monsieur Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AUGANGE, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX

Autres élus présents : Mme Catherine PELLINI, M. Alain BONNARD

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : M. Jacques BONNET

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : TRAITEMENT DES DECHARGES DE VERCHENY ET DE PONTAIX

Le Président rappelle que, entre 2016 et 2019, les crues de la Drôme se faisant plus fortes, les chenaux d'écoulements vifs de la Drôme ont changé de localisation, aboutissant à la création d'anses d'érosion aux droits de deux anciennes décharges sur les communes de Pontaix et Vercheny. Ces érosions ont disséminé de nombreux déchets sur plusieurs dizaines de kilomètres sur le cours aval de la Drôme.

Des travaux d'urgence (construction d'épis rustiques en enrochement) ont eu lieu en 2017 et 2018 sur Pontaix pour limiter le départ de déchets via l'érosion de berge.

En 2019, à la demande de la sous-préfecture de Die, le SMRD a missionné le bureau d'étude CIAE, afin d'étudier différents scénarii de résorption de ces décharges. Le comité de pilotage de cette étude a choisi de développer le scénario vertueux prévoyant l'export total des déchets et la remise en état des sites. Les débats sur la compétence que nous avons eu lors de cette étude n'ont pas tranché sur qui devait porter ces travaux. Le précédent qu'il va créer suscite des craintes de la part de l'ensemble des collectivités concernées.

Les parties prenantes lors de ce COPIL étaient :

- L'intercommunalité (Communauté de Communes du Diois) qui gère cette compétence pour les déchets actuels et pas ceux qui ont pu être générés avant ces prises de compétence ordure ménagère,
- L'Etat, Propriétaire des terrains (DPF), qui ne pouvait pas apporter de financement en 2019 et proposait d'assurer la mise à disposition d'engins au titre de son marché d'entretien du DPF,
- Les communes riveraines,
- Le SMRD qui assure la compétence GEMAPI et s'occupe à ce titre des milieux aquatiques mais ne peut disposer d'autant de moyens...
- Le CD26 prêt à aider mais seul financeur (l'Agence et l'Etat ne finançant pas).

Suite à la finalisation (forme APS) de ces projets, **le territoire n'a pas pu boucler le plan de financement (estimé à 820k€ TTC pour les deux décharges) et n'a donc pas pu enclencher ces travaux.** Par ailleurs, on sait aujourd'hui qu'une deuxième décharge existe au droit du premier site de Pontaix qu'il faudrait traiter également mais pour laquelle le diagnostic n'a pas pu être réalisé. **Le coût global du projet pour les trois décharges se monte ainsi à 1,4 M€ HT.**

Devant cet échec, le SMRD, ne pouvant se résoudre à laisser ces anciennes décharges se vider au fur et à mesure des crues, a commencé à réaliser une protection de berges sur les deux sites (épisodes hydrauliques complétés par du génie végétal). Cette solution n'est pas une solution à moyen-long terme repousse le problème aux générations futures.

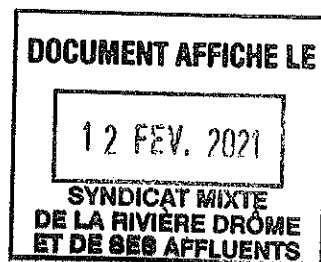
Un appel à projet lancé par la DREAL dans le cadre du Plan de relance « restauration écologique et aires protégées » propose un financement Etat à 80% pour le traitement des décharges en DPF. Par cet appel à projet, l'Etat viendrait assumer sa part financièrement.

Le SMRD (au titre de sa compétence GEMAPI préservation des milieux) et les **communes** de Vercheny et de Pontaix (propriétaires des déchets) **envisagent de candidater** à cet appel à projet et de se partager l'éventuel autofinancement de 20% restant à charge.

Vu le délai très court de cet appel à projet (1,5 mois) avec une exigence de démarrage dès 2021, alors même que les collectivités sont en pleine construction de leurs budgets, un **déplafonnement des aides** est sollicité pour faciliter la mise en œuvre rapide des opérations.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- EST CO-CANDIDAT à l'appel à projet « restauration écologique et aires protégées » pour l'évacuation des décharges de Vercheny et de Pontaix avec les communes concernées ;
- ACCEPTE de réaliser la maîtrise d'ouvrage et le suivi du chantier ;
- SOLLICITE le déplafonnement des aides publiques au-delà de 80% ;
- SOLLICITE le Département pour compléter les 20% restant le cas échéant sur cette opération considérée comme travaux de préservation ou restauration des zones menacées ou protégées (règlement d'aide CD26) ;
- SE RESERVE LE DROIT, au cas où le déplafonnement ne soit pas autorisé, et en accord avec les communes de Pontaix et de Vercheny, de réduire le volume des opérations réalisées au regard de leur capacité d'autofinancement limitée ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DRÔME ET DE SES AFFLUENTS